



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 JANVIER 2012

Présents : Christian BURNIER, Maurice VIOUD, Philippe FOL, Béatrice FOL, Gisèle MEYNET, Jean-Pierre VUICHARD, Agnès HUYTON, Stéphanie PETIT-MUHLEMATTER, François-Michel DREVET, Ludovic VUICHARD, Jean-Louis VUICHARD

Excusés : Frédéric FOL, Franck BURNET, Roger VESIN.

Absente : Sophie TALLON.

Approbation du **compte-rendu de la réunion précédente** :

- erreur dans les procurations : Monsieur Roger VESIN était excusé et donnait procuration à M. Maurice VIOUD.

- Mme Sophie TALLON était absente.

Compte-rendu de la réunion du 15 juin 2011 : erreur de rédaction dans le IV^{ème} point : il est écrit « Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'avant projet définitif de restructuration et extension de la mairie a été validé lors de la précédente réunion de Conseil Municipal. » Or, lors de la réunion du 27 avril 2011, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet et non l'avant-projet définitif.

I. Restructuration et extension de la mairie : Avant-Projet Définitif (APD) et avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'avant projet définitif des travaux de restructuration et extension de la mairie a été validé lors de la réunion de Conseil Municipal du 21 décembre 2011.

Le montant initial des travaux, lors de la signature du contrat de maîtrise d'œuvre, avait été estimé à 700 000 € HT. Or, le montant des travaux estimé en phase Avant Projet Définitif est arrêté à la somme de 850 000 € HT. Il convient donc de contracter un avenant de 17 400 € HT avec le groupement d'ingénierie.

Monsieur le Maire précise que le coût total du projet de restructuration du bâtiment de la mairie s'élève à 1 098 877 € HT et se décompose comme suit :

- études préalables à la construction : 9 619 € HT
- honoraires et assurances (y compris avenant maîtrise d'œuvre) : 128 008 € HT
- Bâtiment et VRD : 911 250 € HT (y compris imprévus sur la construction, réactualisation du marché, frais d'appel d'offre),
- Equipements et mobiliers : 50 000 € HT.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après délibération, à l'unanimité,

- Approuve l'avant projet définitif de la mairie dont le coût total des travaux est estimé à 850 000 € HT,

- Prend note d'une dépense globale estimée à 1 098 877 € HT, y compris les frais d'études préalables, frais d'honoraires, mobiliers, équipements techniques, imprévus,...

- Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 17 400 €.

Monsieur le Maire indique, par ailleurs, qu'un recours gracieux contre l'arrêté de permis de construire a été déposé, par l'association Savigny A Venir, le 23 décembre 2011, trois jours avant la fin du délai de recours et que ce recours gracieux a été rejeté le 3 janvier 2012.

Cette procédure prolonge de 2 mois le délai de recours contentieux.

II. Création d'un site internet : choix du prestataire.

Mme Gisèle MEYNET informe qu'un cahier des charges relatif à la création du site internet de la commune a été rédigé et transmis à quatre sociétés.

Mme MEYNET décrit les offres de trois sociétés qui se sont présentées en mairie.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après délibération, décide de confier la réalisation du site internet de la commune à la Société Illicoweb pour un montant de 6340 € HT.

III. Facture sel de déneigement : participation commune de Jonzier.

Suite à une commande groupée de sel de déneigement avec la commune de Jonzier-Épagny, le Conseil Municipal, sollicite, au près de la commune de Jonzier, le remboursement d'une partie de la facture de sel de déneigement soit un montant de 1 483 euros TTC.

IV. Informations diverses

➤ Présentation du diagnostic sécurité réalisé par les services de l'État dans le cadre de l'ATESAT.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'ATSEAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des Raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire), la commune de Savigny a sollicité la Direction Départementale des Territoires pour la réalisation d'un diagnostic sécurité routière. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal cette étude très détaillée.

Un état des lieux a été réalisé sur des secteurs agglomérés de la commune et implantés le long de la RD 7 (Chef-lieu, Murcier, et Nyoux). Cet état des lieux a permis de dégager des pistes d'actions d'aménagement qui portent sur trois points à savoir :

- les aménagements routiers (traitement des entrées d'agglomération, aménagement existants, ...)
- les aménagements piétons,
- la signalisation et la réglementation routière.

Monsieur le Maire précise que certains de ces aménagements peuvent être réalisés rapidement et à moindre coût.

➤ Radars.

Monsieur Maurice VIOUD présente les données recueillies par les radars lumineux.

- A la Croisée (croisement RD7/RD47) :
640 véhicules/jour
90 % des véhicules ont une vitesse inférieure à 70 km/h
- « Au Poteau » (entrée nord de Murcier)
861 véhicules/jour
86 % des véhicules ont une vitesse inférieure à 70 km/h
- Réservoir Murcier en montant
70 % des véhicules ont une vitesse inférieure à 70 km/h.

➤ Réseau eau

La consommation totale d'eau en 2011 s'élève à 56 840 m³. Les m³ d'eau achetés à la Communauté de Communes du Genevois s'élèvent à 27 500 m³.

➤ Communauté de Communes du Genevois : présentation de l'étude sur la compétence eau :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un diaporama relatif à une étude sur l'évolution de la compétence eau de la Communauté de Communes du Genevois (CCG).

La compétence actuelle de la CCG en matière d'eau est une compétence de « secours » pour le compte de ses communes membres. Mais, en réalité, la CCG exerce de fait la compétence production d'eau pour 16 communes membres.

Une étude a donc été menée afin de régulariser cette situation et mener une réflexion sur la gouvernance des services d'alimentations en eau potable sur le territoire.

Deux scénarios ont été étudiés :

- aucun transfert de compétence
- transfert intégral de la compétence eau à la CCG.

L'assemblée s'interroge sur les motifs de l'abandon d'un autre scénario à savoir le transfert de la compétence production eau uniquement.

➤ Urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance des dossiers d'urbanisme suivants :

- Permis de Construire VUAGNAT Marc et CONVERS Aurélie : maison individuelle à Cessens.
- Permis de Construire DUARTE RODRIGUES Nelson et DOS SANTOS Enia : maison individuelle à Murcier.

➤ Bibliothèque :

Suite à la fermeture de la Bibliothèque de Jonzier, et pour ne pas pénaliser les enfants scolarisés à Jonzier, la bibliothèque de Savigny en accord avec les enseignantes va prêter des livres à l'école de Jonzier. Il convient de réfléchir à l'organisation de ces prêts.

Le Maire,
Christian BURNIER.

